



# RACHETER des trimestres Cinq conseils



ILLUSTRATION: GILLES TRONEL

Les actifs auxquels il manque des trimestres doivent se poser la question de la pertinence d'un rachat. Son coût est fiscalement déductible. Ce qui améliore fortement la rentabilité de l'opération pour des assurés très taxés.

**A**u cours de votre vie professionnelle, en tant que salarié du privé, fonctionnaire, indépendant, etc., vous avez cotisé à un ou plusieurs régimes de retraite de base qui vous ont permis d'engranger des trimestres. Les règles diffèrent suivant votre statut. Par exemple, les salariés du privé doivent cotiser 600 heures de Smic horaire par an (ce qui correspond à 6 150 euros en 2021) pour valider quatre trimestres. Vous pouvez vérifier à tout moment le nombre de tri-

**Objectif :**  
partir à la  
chasse aux  
trimestres  
manquants  
pour obtenir  
une retraite  
à taux plein  
sans décote.

mestres déjà acquis sur votre relevé de carrière (➡ lire aussi l'article page 36).

Ce décompte, vous permet d'estimer l'âge de votre retraite à taux plein ou le nombre de trimestres manquants pour y parvenir à 62 ans<sup>(1)</sup>. L'intérêt du taux plein ? Obtenir une retraite de base sans décote (1,25% en moins à vie par trimestre manquant) et une retraite complémentaire sans minoration.

Pour combler les trous, une solution s'offre à vous : le rachat de trimestres. « Les demandes de rachats sont fréquentes, mais ce

**CAS PRATIQUE** Jean-Pierre, 61 ans, à un an de la retraite

Ce cadre, né en 1960, gagne 120000 euros brut par an. À 62 ans, il aura cotisé 161 trimestres tous régimes confondus. A-t-il intérêt à racheter les six trimestres manquants ?

<b>Pension à 62 ans sans rachat de trimestres</b>	52 626 euros net/an	
<b>Coût du rachat des six trimestres</b>	Option 1 <sup>(1)</sup> : 26634 euros	Option 2 <sup>(2)</sup> : 39468 euros
<b>Pension à 62 ans avec rachat de six trimestres</b>	Option 1 <sup>(1)</sup> : 56248 euros net/an	Option 2 <sup>(2)</sup> : 56862 euros net/an
<b>Durée d'amortissement</b>	Option 1 <sup>(1)</sup> : 7,35 ans	Option 2 <sup>(2)</sup> : 9,32 ans
<b>Le rachat de six trimestres est-il pertinent ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>L'avis du Revenu</b>	Jean-Pierre aura amorti son rachat à 69 ans (en sept ans) et bénéficiera de 3622 euros net de plus par an (302 euros par mois). Imposé à 41 %, il aura aussi réalisé de belles économies d'impôt en déduisant ses rachats.	Il faudra à Jean-Pierre plus de neuf ans pour rentabiliser le montant investi dans son rachat pour gagner seulement 50 euros de plus par mois par rapport à l'option 1.

(1) Option 1 : consiste à racheter un trimestre au titre du "taux seul" et permet de réduire la décote appliquée sur le calcul de votre pension. (2) Option 2 : rachat au titre du taux et de la durée d'assurance retenue pour le calcul de la retraite.



n'est pas profitable pour tous les actifs», souligne d'emblée Pascale Gauthier, directrice associée du cabinet Novelvy Retraite. **Voici cinq conseils** pour savoir si vous avez le profil du candidat au rachat.

**1 Vérifier son éligibilité**

Avant de racheter des trimestres, vérifiez avant tout s'il vous en manque et combien ! Problème : le relevé de carrière comporte parfois des oublis. À l'instar des **trimestres pour enfant** (huit pour chaque enfant né ou adopté avant 2010) accordés aux salariés, ceux pour congé parental ou pour l'éducation d'un enfant handicapé. Pensez aussi à rajouter les trimestres accordés **aux aidants familiaux** ou à la majoration pour le **service militaire** qui fait gagner quatre ou cinq trimestres.

Examinez ensuite les années incomplètes, celles où vous n'obtenez pas les quatre trimestres. Il y a peut-être des oublis : petits boulots, intérim, congé maladie, etc. C'est le moment de ressortir tous vos bulletins de salaire, attes-

**Vous pouvez racheter jusqu'à douze trimestres manquants au titre des années civiles incomplètes (cotisations insuffisantes) et des années d'études post-bac : attention, seules celles validées par un diplôme sont éligibles.**

tations **Assedic** ou **Pôle emploi** et **d'indemnités journalières** que vous conservez précieusement !

Après cet inventaire minutieux, il vous manque toujours des trimestres ? Vous êtes peut-être éligible au rachat. Si c'est le cas, vous pouvez racheter **jusqu'à douze trimestres manquants** au titre des années civiles incomplètes (temps partiel ou jobs étudiants avec cotisations insuffisantes) et des années d'études post-bac : attention, seules celles validées par un diplôme sont éligibles.

Depuis 2015, un tarif préférentiel (dès 670 euros pour un trimestre en option 1, ➔ lire page 40) est accordé aux jeunes pour racheter quatre trimestres dans les dix ans après la fin de leurs études. Les stagiaires en entreprise peuvent aussi valider deux trimestres dans les deux ans qui suivent le stage moyennant le versement d'un forfait de 411 euros en 2021. Tentant, mais risqué de s'engager dans l'aventure plusieurs décennies avant la retraite. Pour gagner du temps avant de vous décider, «n'envisagez le rachat de trimestres qu'à la

fin de la période des dix ans», suggère Pascale Gauthier Novelvy Retraite.

Autres trimestres manquants rachetables : **les années d'expatriation**. Mais, vous devez remplir **deux conditions** : avoir cotisé à un régime obligatoire français d'assurance maladie pendant au moins cinq ans et en faire la demande moins de dix ans après le retour en France.

Enfin, le **rachat Madelin** vise les **indépendants** cotisants à la Sécurité sociale des indépendants (ex-RSI) ayant déclaré des revenus insuffisants pour cotiser. «**Ce rachat considéré comme une cotisation arriérée est moins onéreux que les autres et, à ce titre, plus intéressant**», selon **Valérie Batigne**, présidente et fondatrice de Sapiendo Retraite.

**2 Évaluer l'intérêt d'un rachat**

**Surtout, ne rachetez pas des trimestres pour rien !** «Le rachat n'a d'intérêt que pour obtenir le taux plein naturel, il ne permet pas d'augmenter ses revenus et ne sert à rien pour ceux à qui il manque

**CAS PRATIQUE** Florence, 48 ans, à 14 ans de la retraite

Cette cadre, un enfant, née en 1973, gagne 50000 euros brut par an. À 62 ans, elle aura acquis 164 trimestres. A-t-elle intérêt à racheter les huit trimestres manquants ?

<b>Pension à 62 ans sans rachat de trimestres</b>	26 509 euros net/an	
<b>Coût du rachat des huit trimestres</b>	Option 1 <sup>(1)</sup> : 27 184 euros	Option 2 <sup>(2)</sup> : 40 288 euros
<b>Pension à 62 ans avec rachat de huit trimestres</b>	Option 1 <sup>(1)</sup> : 29 196 euros net/an	Option 2 <sup>(2)</sup> : 30 054 euros net/an
<b>Durée d'amortissement</b>	Option 1 <sup>(1)</sup> : 10,12 ans	Option 2 <sup>(2)</sup> : 11,36 ans
<b>Le rachat de huit trimestres est-il pertinent ?</b>	<b>Non, pas encore</b>	<b>Non</b>
<b>L'avis du Revenu</b>	Il faudra à Florence plus de dix ans pour rentabiliser son rachat de huit trimestres. Notre conseil: refaire la simulation dans dix ans avec l'option 1 si le dispositif existe encore.	
	Plus de onze ans seront nécessaires à Florence pour rentabiliser cet "investissement" beaucoup trop cher. À éviter!	

(1) Option 1 : consiste à racheter un trimestre au titre du "taux seul" et permet de réduire la décote appliquée sur le calcul de votre pension. (2) Option 2 : rachat au titre du taux et de la durée d'assurance retenue pour le calcul de la retraite.

plus de douze trimestres!», rappelle Marilyn Vilardebo, fondatrice du cabinet Origami & Co.

À l'évidence, l'impact sera plus intéressant pour une pension de 5 000 euros par mois que de 2 000 euros. De même, le rachat de trimestres étant déductible des revenus, vous en profiterez d'autant plus si vous êtes fortement imposé, dans la tranche à 41 ou 45 %.

Enfin, en rachetant des trimestres, vous aurez le droit au cumul emploi-retraite sans plafond. Un calcul non dénué d'intérêt pour les indépendants ou les salariés qui poursuivent leur activité professionnelle (⇒ lire pages 50 à 54).

### 3 Ne pas se précipiter

Le barème du rachat d'un trimestre varie, notamment, selon l'âge: plus vous attendez, plus c'est cher. Mais, mieux vaut **ne pas se précipiter!** La réforme des retraites avec un report de l'âge légal de départ à 64 ans (à partir de ceux nés en 1961), voire plus tard, est dans tous les esprits. «Le rachat de trimestres deviendrait alors complètement inutile», selon

Pascale Gauthier. En 2011, quand l'âge légal est passé de 60 à 62 ans, certains assurés ayant effectué des rachats se sont retrouvés avec plus de trimestres que nécessaire! «Heureusement, les rachats ont été remboursés. Mais la prochaine fois, qui sait quelles seront les conditions?», poursuit l'experte de Novelvy Retraite. Hormis pour ceux qui sont proches de la retraite, il est urgent d'attendre.

Gare cependant à **ne pas s'y prendre à la dernière minute**: «Les caisses de retraite peuvent mettre entre dix et dix-huit mois avant d'envoyer le devis de rachat de trimestres. Autrement dit, on n'attend pas la veille de ses 62 ans pour racheter!», conseille Marilyn Vilardebo d'Origami & Co.

### 4 Préférer l'option 1

Déterminé selon l'âge et les revenus des trois dernières années, le coût de rachat d'un trimestre dépend également de l'option de rachat retenue. Il en existe deux: le rachat «pour le taux» (option 1) ou le rachat «pour le taux et la durée d'assurance» (option 2).

**Les caisses de retraite peuvent mettre entre dix et dix-huit mois avant d'envoyer le devis de rachat de trimestres. Autrement dit, on n'attend pas la veille de ses 62 ans pour s'en occuper.**

Leur coût est établi selon un barème publié tous les ans. Sur le site d'Info Retraite, vous pouvez évaluer combien vous coûte le rachat d'un trimestre (en option 1 ou 2) au jour de la demande.

La première option sert uniquement à réduire ou supprimer la minoration du taux plein (ou décote). En 2021, le rachat d'un trimestre en option 1 varie de 1 055 euros (si le demandeur est âgé de 20 ans) à 4 510 euros à 62 ans avec un revenu supérieur à 41 136 euros.

La deuxième option permet de réduire la décote mais aussi d'augmenter la durée de cotisation prise en compte pour le calcul de la pension du régime de base. Mais le problème est qu'elle est plus chère que l'option 1: un trimestre coûte jusqu'à 6 684 euros pour un salarié de 62 ans. À un tel tarif, dans la plupart des cas, l'investissement n'en vaut pas la chandelle.

### 5 Calculer en combien d'années l'opération sera rentabilisée

Pour calculer la rentabilité d'un rachat de trimestres, il faut simuler sa pension sans rachat et avec rachat

**CAS PRATIQUE** Emma, 25 ans

Récemment diplômée, cette jeune active, née en 1995, gagne 35 000 euros brut par an. A-t-elle intérêt à racheter trois trimestres au titre des études à tarif préférentiel pour prétendre à une retraite à taux plein, à l'âge (hypothétique) de 62 ans ?

Pension à 62 ans sans rachat de trimestre	22473 euros net/an	
Coût du rachat des trois trimestres à tarif préférentiel	Option 1 <sup>(1)</sup> : 2599 euros	Option 2 <sup>(2)</sup> : 3 825 euros
Pension à 62 ans avec rachat de trois trimestres	Option 1 <sup>(1)</sup> : 23385 euros net/an	Option 2 <sup>(2)</sup> : 23669 euros net/an
Durée d'amortissement	Option 1 <sup>(1)</sup> : 2,85 ans	Option 2 <sup>(2)</sup> : 3,2 ans
Le rachat de trois trimestres est-il pertinent ?	<b>Non</b>	<b>Non</b>
L'avis du Revenu	Tentant en raison du tarif préférentiel (866 euros par trimestre racheté en option 1 à défiscaliser), mais trop aléatoire quatre décennies avant la retraite! Attendre au moins la fin du délai maximum de dix ans pour se décider.	
	En option 2, le tarif est plus cher (1275 euros par trimestre) et le gain minime (23 euros par mois). Nous conseillons à Emma de placer cette somme sur un contrat d'assurance vie, voire un PER si elle est suffisamment imposée (tranche marginale d'imposition supérieure à 30 %).	

(1) Option 1 : consiste à racheter un trimestre au titre du "taux seul" et permet de réduire la décote appliquée sur le calcul de votre pension. (2) Option 2 : rachat au titre du taux et de la durée d'assurance retenue pour le calcul de la retraite.

et calculer en combien d'années vous aurez remboursé l'investissement. Selon Pascale Gauthier, «auparavant, un rachat de trimestres était rentabilisé en huit à neuf ans, maintenant il faut plutôt dix à douze ans». La décote du régime général combinée au malus de l'Agirc-Arrco de 10 % pendant trois ans est passée par là.

Ce rachat de trimestres est entièrement déductible de votre revenu imposable et son paiement peut s'étaler sur plusieurs années. L'économie d'impôt est à intégrer dans le calcul de rentabilité tout comme la taxation du surcroît de pension le moment venu.

Une astuce : partir à l'âge légal avec un trimestre de moins. S'il vous manque quatre trimestres, n'en rachetez que trois : vous aurez une minoration de 1 % sur votre retraite mais pas le malus de 10 %. Or, «le plus souvent 1 % en moins à vie vaut mieux que 10 % de moins sur trois ans», estime Pascale Gauthier. Cette stratégie est surtout pertinente pour les grosses pensions, dont le niveau de retraite Agirc-Arrco est proportionnellement plus élevé : le malus

**À vous de mesurer l'intérêt de cet investissement relativement coûteux : simulez votre pension sans rachat et avec rachat puis calculez en combien d'années vous l'aurez amorti.**

de 10 % sur les trois premières années, qui porte sur la part complémentaire, sera d'autant plus pénalisant. Tout dépend aussi de vos projets et de vos besoins financiers en début de retraite.

Enfin, les expatriés peuvent s'intéresser aux rachats dans le pays où ils ont cotisé. En revanche, vous ne pourrez pas le déduire de l'impôt français.

À vous de mesurer l'intérêt de cet investissement coûteux : «Il faut calculer le montant de retraite annuel qu'il procure. En fonction, on décide!», conseille **Valérie Batigne**. Placer votre épargne sur un contrat d'assurance vie primé par *Le Revenu* aura à long terme souvent plus d'impact sur vos revenus futurs. ■

C. G.

(1) Pour la retraite à taux plein, la durée d'assurance requise varie selon l'âge : aujourd'hui, elle est de 167 trimestres pour les personnes nées en 1958, 1959 et 1960, puis 168 trimestres pour les générations 1961, 1962 et 1963, et ainsi de suite, jusqu'à 172 trimestres pour les personnes nées après 1976.

**Carnet d'adresses**

## ● Principaux sites publics

- [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)
- [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) (salariés)
- [retraitesdeletat.gouv.fr](http://retraitesdeletat.gouv.fr) (fonctionnaires d'État)
- [secu-independants.fr](http://secu-independants.fr) (ex-RSI)
- [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr) (complémentaire des salariés)
- [www.cnracl.retraites.fr](http://www.cnracl.retraites.fr) (complémentaire des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers)
- [www.lacipav.fr](http://www.lacipav.fr) (complémentaire des professions libérales)
- [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr) (retraite additionnelle des fonctionnaires)

## ● Cinq cabinets experts pour des bilans retraite

- [www.maximis.fr](http://www.maximis.fr)
- [www.novelvyretraite.fr](http://www.novelvyretraite.fr)
- [www.optimaretraite.fr](http://www.optimaretraite.fr)
- [www.origami-co.fr](http://www.origami-co.fr)
- [www.sapiendo-retraite.fr](http://www.sapiendo-retraite.fr)